

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 14 juin à 18H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Contractuels juillet/septembre
- Chabrolles 25h hebdo hébergements entretien bungalows
- Service technique 35h hebdo
- Adjoint administratif Point d'Accueil Touristique
- Astreintes et primes
- PLUI avis du Conseil Municipal
- Projet Champs Mignot : Phase consultation Maitrise d'œuvre
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De créer 2 emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaire du 1^{er} juillet au 14 août 2019.
- De créer 2 emplois non permanents d'adjoint technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaire du 15 août au 30 septembre 2019 ;
- De créer 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe contractuel à temps complet ;
- De créer 1 emploi d'adjoint administratif contractuel à temps complet ;
- La mise en place des périodes d'astreinte pour assurer une éventuelle intervention lors de la réception des plongeurs et des touristes ainsi que l'entretien des locaux sur le site de Chabrolles, des périodes d'astreinte sont mises en place du vendredi 18h00 au lundi 9h00. Sont concernés les emplois des adjoints techniques appartenant au site de Chabrolles. Toute intervention, lors des périodes d'astreintes, sera récupérée selon les barèmes en vigueur ;
- D'attribuer une prime mensuelle d'un montant de 150 € brut afin de le gratifier Mr CIMINI de ses nouvelles fonctions. Cette prime sera rétroactive à la date d'entrée en sa qualité de responsable de service ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet de viabilisation d'une partie du champ Mignot afin de mettre des parcelles en vente pour construction ;
- Emet un avis favorable avec réserves concernant le dossier arrêté du PLUi. Le Conseil Municipal expose les réserves suivantes : Ne pas scinder les parcelles AM0020 et AM002 & Revoir le zonage selon les recommandations des Ciments Calcia ;

- Donne son accord à l'adhésion au SIVOM Loire et Canal de la commune d'Apremont-sur-Allier.
- Autorise le maire à signer la convention d'occupation temporaire de locaux communaux afin d'y recevoir des permanences sociales.
- D'offrir en premier prix des échappées à vélo 2019, un VTT d'une valeur de 299.00€ ;
- D'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'année 2019, pour un montant forfaitaire de 100 € ;
- Suite au décès de Bruno MARTINET, et aux termes de l'article L.2122-1 du CGCT, le conseil municipal décide de ne pas le remplacer. L'ordre du tableau s'en trouve alors automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.
 - 1^{er} Adjoint : Olivier LE CAM
 - 2^{ème} Adjoint : Hervé COLINOT
 - 3^{ème} Adjoint : Sébastien JORANDONEt de fermer le poste de 4^{ème} adjoint.

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,

